

Agriculture | Dominique Graciet : "il faut créer de nouveaux modes de concertation"



En ce début d'année 2018, Dominique Graciet, président de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, et candidat à sa propre succession à la Chambre d'agriculture des Landes a fait le bilan économique des productions agricoles. L'élevage, tant en bovins qu'en lait, demeure un sujet de fort inquiétude. Il fonde quelques espoirs sur la loi agriculture et alimentation qui devrait mettre fin à la pratique des prix abusivement bas. Dominique Graciet a aussi plaidé pour un meilleur dialogue et souhaite que soient développés de nouveaux modes de concertation en amont de tout projet agricole.

Le sujet des gilets jaunes s'est inévitablement invité dans les vœux à la presse de Dominique Graciet, le président de la Chambre d'agriculture de la Nouvelle-Aquitaine, organisés ce mardi à Bordeaux. Ce dernier, candidat à sa propre succession dans les Landes, a fait un tour d'horizon de l'actualité. Le bilan économique des produits festifs est bien meilleur que l'an dernier, même si la profession espérait encore mieux mais les expéditions ont été retardées et impactées par le mouvement des gilets jaunes, alors que début décembre avait été bon. Si la filière volailles et canards semble voir le bout du tunnel et affiche davantage de sérénité, après les deux crises d'influenza aviaire et la mise en place des mesures de biosécurité, il n'en est pas de même pour toutes des productions. La viticulture a connu une année assez exceptionnelle malgré quelques épisodes de grêle.

Dominique Graciet évoque une "année agricole en demi teinte avec un excès d'eau en début de cycle et une sécheresse qui est arrivée derrière". L'élevage demeure un fort sujet d'inquiétude et l'actuel président de la Chambre régionale fonde quelques espoirs sur la loi agriculture et alimentation, promulguée le 30 octobre; notamment sur les ordonnances destinées à mettre fin aux pratiques de prix abusivement bas de la grande distribution et à entamer une véritable construction des prix pour que les exploitants puissent avoir un revenu digne. Le projet de texte prend enfin en compte les coûts de production.

La loi Egalim apporte aussi quelques inquiétudes, notamment sur la question de la séparation de la vente et du conseil des phytosanitaires auprès des agriculteurs. "D'un côté, on demande aux entreprises agroalimentaires de progresser en valeur ajoutée et de mettre en place des cahiers des charges à faire respecter par les agriculteurs et on leur sort simultanément le contrôle des produits qui sont en mise en place. Chaque entreprise devra faire un choix, soit elle fait le conseil, soit elle vend des produits phytosanitaires. Le danger, c'est le risque de surcoût avec l'interdiction de remises et de rabais sur les produits phytosanitaires. On est un peu dans l'expectative et on sera vigilant la dessus. Et surtout il s'agira de savoir si la valeur ajoutée sur le marché paie réellement les surcoûts que

"On nous demande pour avoir une agriculture plus propre, plus en phase avec le bien être animal et les attentes de la société," indique Dominique Graciet. Parmi les satisfactions, la chambre régionale est parvenue à avoir un budget qui a été revu à la hausse et qui permet de réaliser des investissements. Dominique Graciet se prononce pour un budget à hauteur de 100 millions d'euros pour financer les adaptations futures : le budget est passé de 53 à 70 millions d'euros.

Créer des ressources en eau supplémentaires

L'actuel président de la chambre régionale plaide également pour la création de ressources supplémentaires en eau, pour faire des substitutions par rapport à des pompages. Suite à la réunion du 10 décembre avec la Région, des avancées considérables ont été obtenues : enveloppe FEADER de 8 à 10 millions d'euros pour financer des projets en Nouvelle-Aquitaine, notamment dans les Deux-Sèvres et des besoins en eau sur la région sur la période 2019-2024, financements de projets de type "petites hydrauliques agricoles / réserves collinaires et réseaux collectifs. Le Conseil régional a voté une enveloppe de 3 millions d'euros par an pour financer l'ensemble des projets hydrauliques, somme qui s'ajoute aux crédits FEADER. Dominique Graciet, profite du sujet de l'eau pour souligner que le dialogue doit être amélioré avec les Verts et plus largement avec tous les contradicteurs. "Il faut d'abord recommencer à se parler pour envisager l'avenir ensemble", a-t-il souligné. Ce sujet de l'eau, crucial pour le développement des projets agricoles, devrait conduire la future chambre régionale à créer de nouveaux modes de concertation avec la société.

Réconcilier le projet agricole avec son environnement

"En Nouvelle-Aquitaine, nous sommes sans doute, moins avancés sur ce sujet que dans d'autres régions mais aujourd'hui, mais nous avons commencé à y travailler. Il est essentiel que soient développés des nouveaux modes de concertation avec la société, que ce soit pour le développement de l'élevage, les ressources en eau, les moyens de production d'énergie. L'énergie verte, elle est déjà combattue par le voisinage et par les Verts, on marche sur la tête. il y a une qualité de dialogue qui n'est pas au rendez-vous. Nos méthodes de concertation n'ont sans doute pas été suffisamment anticipées. Aujourd'hui, les visites de fermes, cela ne suffit plus et nous devons réconcilier le projet agricole avant son environnement immédiat. Nous devons regagner la confiance du proche voisinage," martèle Dominique Graciet. C'est un vaste chantier qui s'annonce, sans doute le plus important pour les années à venir en Nouvelle-Aquitaine, première région agricole d'Europe. Le président de la chambre régionale évoque quelques pistes : travailler notamment plus directement avec les nouvelles EPCI ou communautés de communes. Certaines sont demandeurs de préserver un espace agricole et des productions de proximité. Avoir un interlocuteur de la chambre départementale d'agriculture auprès de chaque EPCI, envisager une contractualisation, font partie des idées les plus sérieuses pour améliorer l'acceptabilité sociétale de chaque projet agricole, le tout bien sûr en cohérence avec le futur projet agricole territorial des cinq ans à venir.



Claude-Hélène Yvard

Crédit Photo : Claude-Hélène Yvard

Publié sur aqui.fr le 09/01/2019

[Url de cet article](#)